



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_16

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- MAISON DE LA PÊCHE -
MODIFICATION DE MONTANT DE L'OPÉRATION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le projet de créer ~~une maison de la pêche~~ ~~projet initialement lancé dans~~ le cadre du projet ALCOTRA PESCATOUR, a été inscrit dans la stratégie de l'Espace valléen de la Riviera Française. Ce projet entend créer un espace de découverte et d'expérience liées à la pêche et au milieu aquatique.

Monsieur le Maire rappelle que le programme Espace Valléen est une initiative de l'Etat et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur de la diversification touristique sur le Massif des Alpes. Il a pour objectif de favoriser l'émergence d'une offre quatre saisons, innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Le programme Espace Valléen est présent dans les vallées de la Riviera Française depuis 2015 sous le pilotage de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. La commune de Tende est l'une des 11 communes du périmètre de l'Espace Valléen de la Riviera Française.

Le montant du projet avait été évalué à 310.000 € HT. Or, le montant des travaux a fait l'objet d'une réévaluation en raison :

- Augmentation des prix des matériaux suite à la crise sanitaire entraînant une majoration du coût des travaux
- Situation particulière de la commune de Tende dont l'accès est encore difficile pour les entreprises extérieures à la vallée de la Roya.

Le nouveau montant du projet est le suivant :

- Etudes (Maitrise d'œuvre, CT, CSPS, etc...) :	50 000
- Travaux d'infrastructure :	343 000
- Equipements :	<u>25 000</u>
Total HT :	418 000

Le plan de financement du projet est défini comme suit :

Financier	Montant	Taux de financement
DETR	209 000,00 €	50%
Région	125 400,00 €	30%
Commune	83 600,00 €	20%
TOTAL tous financeurs	418 00,00 €	100%

CONSIDERANT les éléments susmentionnés,

Le conseil municipal, l'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le nouveau montant de l'opération estimé à 418 000 € HT.
- de valider le plan de financement du projet tel que décrit ci-dessus
- d'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions prévues au plan de financement et notamment la DETR 2022

d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Cyrile LEJA sort et ne prend pas part au vote.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :